

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

***Déclaration de Son Excellence Monsieur Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc***

Devant

La 13^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

A l'occasion de la

Journée de travail annuelle sur les droits de l'enfant

Genève, le 10 mars 2010

Monsieur le Président,

Je voudrais exprimer l'appréciation de ma délégation pour la tenue de cette discussion annuelle et la pertinence du choix de la thématique.

Je voudrais, également, remercier tous les panelistes pour leurs interventions importantes et pertinentes sur les défis rencontrés par les enfants du monde.

Nous constatons avec regret que l'abus sexuel des enfants est l'une des pires formes de violations des droits de l'homme contre la catégorie la plus vulnérable de la société. La fréquence élevée de violence sexuelle au travail, à domicile, dans les établissements d'enseignement et lieux communautaires est un grand défi que rencontrent toutes les sociétés.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc attache une grande importance aux droits de l'enfant et s'est engagé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à protéger et à promouvoir ces droits au niveau national et international.

La lutte contre la violence à l'égard des enfants est un axe prioritaire du Plan d'Action National pour l'Enfance 2006- 2015 (PANE), baptisé « Maroc digne de ses enfants ». Ce plan, conçu dans la cadre de la Déclaration et Plan d'action des Nations Unies « Monde digne des enfants », traduit un engagement de haute portée de toutes les parties prenantes.

La politique du Maroc en la matière est renforcée et soutenue par l'engagement personnel de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant- ONDE- et Ambassadrice des Nations Unies pour l'Enfance.

Des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du volet relatif à la lutte contre la violence à l'égard des enfants ont été prises dans divers secteurs. A cet égard, je peux citer :

- * la mise en place d'un comité de suivi chargé d'élaborer une stratégie de lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants et de définir les initiatives à prendre dans ce domaine;

- * la création d'une base de données en collaboration avec toutes les parties prenantes y compris l'UNICEF, en vue de palier le déficit d'informations et de définir une stratégie mieux appropriée pour combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

- * l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants menées par l'ONDE, les départements et les ONG actifs dans ce domaine ;

* la mise en place d'Unités de Protection de l'Enfance – UPE- répondant aux normes internationales de Cellules d'Accueil, afin de faire face aux besoins urgents des enfants. Un total de 16 UPE est prévu au niveau régional ;

* la création de cellules de prise en charge des enfants victimes de violence et de maltraitance au niveau de la Justice (Parquets), de la santé (SAMU sociaux) et de l'éducation.

* la mise au point d'une stratégie nationale de protection des mineurs migrants non accompagnés en concertation avec les parties prenantes.

Enfin, sur le plan juridique, je voudrais souligner que le Royaume du Maroc a ratifié le « Protocole facultatif à la Convention sur les droits des enfants relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ». Il a entrepris une série de réformes législatives et institutionnelles importantes dans le cadre de la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

Je vous remercie Monsieur le Président.